

COMPTE-RENDU COPIL 01 EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT

Date : 08/06/2022

Lieu : Salle réunion Rue Anna Rodier

Heure début : 18 H00

Heure fin : 21 H 00

PRESENTS :

MR FORESTIER
Mr SAVINEL
Mr BOURDIN
Mme ANGELETOU
Mr KARMOUS
MR HOUZET
Mr GALLO SELVA
Mr TOURNIER
Mme VIALATTE
Mr FAURE
Mr VIALLARD
Mr GALAND
Mme NUMES
Mr CAMPEAUX

EXCUSES :

Mme GIRAUD
Mr BERTRAND

ABSENTS :

Mr DOUARRE
Mme BATISSON
Mr CHOUZET

Ordre du jour :

1. Présentation des différents intervenants de la mission,
2. Rappel des objectifs de l'étude,
3. Etapes de travail et la méthodologie retenue,
4. Le planning prévisionnel,
5. Rôle et Fonction du COPIL, du Conseil Communautaire,
6. Modalités d'échanges et outils à mettre en place,
7. Point sur le contexte de l'étude,
8. Attentes, objectifs et enjeux pour les élus et personnels de la CC ALF,
9. Principes généraux d'un transfert de compétence.

Introduction de la réunion par Mr FORESTIER, Président de la Communauté de Communes ALF, qui remercie les membres présents. Tour de table afin que chacun se présente.

Présentation des intervenants :

L'équipe dédiée à la mission (liste non exhaustive)

Mr BOUDIN Laurent (ALTEREO) : missions de direction et d'expertise sur le projet

Mme ANGELETOU Natacha (ALTEREO) : Chef de projet,

Iwan MATHIEU et Léo MASSERON (ALTEREO) : Expertise technique

Sophie SAROY LEROY et Claire AUBRUN : Expertise gestion des services publics et juridique

Mr KARMOUS Adel : STRATORIAL, Consultant expertise financière des services publics.

Les enjeux :

- Créer une base d'information fiable et exploitable pour la suite de l'étude
- Créer un projet politique, technique, financier de territoire compris, partagé et assumé par les élus
- Définir des modalités de solidarité entre les usagers (aides aux élus pour prise de décisions)
- Accompagner dans la constitution des nouveaux services.

L'objectifs :

- Faire un diagnostic technique, organisationnel et financier entre les différents services du territoire (Récupération des états des ouvrages, tarification, RH, etc..)
- Identifier le niveau de service à l'échelle communautaire et définir les besoins
- Co-construire un scénario de transfert des compétences AEP et AC qui répond au besoin du territoire
- Accompagnement dans la mise en œuvre du scénario de transfert.

Etapes de travail et planning

Phase 1 (Tranche ferme) : Préparation de Juin 2022 à Décembre 2022.

Collecte des données (budget, RH, les ressentis (pour, contre, appréhension ...) bases de données....et visite des ouvrages.

611 ouvrages sont à visités regroupés sur 538 sites, le rythme de travail sera de 10 sites par jour durée de la visite de 15 à 20 mn par site. (Fiches présentées aux Elus) Juillet et Août.

Démarche proposée pour la collecte des informations techniques : la prise de rendez-vous se fera via DODDLE, chaque commune pourra réserver une date et un créneau horaire. Pour les syndicats, plusieurs créneaux seront bloqués (ex. une semaine).

Remarques des élus : « *c'est une période de congé et donc le personnel est moins disponible* ».

« *En sus du 1^{er} courrier d'information sur l'annonce des visites sur les territoires, il est nécessaire que la CC ALF émette un email aux communes et syndicats, pour de nouveau les informer de cette programmation de RDV.* »

« *Les données du SIG seront communiquées par la CC ALF.* »

« Pour la collecte des informations financières, comptables, juridiques et organisationnelles, il est proposé qu'ALTEREO communique une fiche questionnaire déjà préremplie avec les données existantes » (sources : Schémas directeurs, SISPEA, Agence de l'eau...) ». Le questionnaire sera communiqué préalablement au RDV, à chaque collectivité, accompagné des documents à présenter, lors de l'entretien avec Mme ANGELETOU. (Période : Juillet à Septembre)

Mr HOUZET du CD 63 mettra à disposition les informations du schéma départemental d'alimentation en eau potable, les données du SATEA. Pour les données des schémas directeurs, les documents sont à récupérer dans les locaux du Département du Puy-de-Dôme.

Une convention de mise à disposition tripartite sera établie.

Question : Si des collectivités refusent les visites ? Il est demandé que la CC ALF en soit rapidement informée. Dans cette situation il est souhaitable que les élus interviennent.

Restitution de l'ensemble des éléments techniques, financiers, juridiques et organisationnels sous format papier et informatique. Création d'une plate forme où tous les documents seront déposés.

Phase 2 (Tranche conditionnelle) : Synthèse et analyses technique, organisationnelle et financière de janvier 2023 à Mai 2023.

Analyse technique : Etat des ouvrages, des équipements, gestion patrimoniale, interconnexions, recensement des moyens matériels.

Analyse organisationnelle et financière sera faite par STRATORIAL : Aspects réglementaires et contractuels, et ressources humaines. Prévoir réunions d'information avec les agents des services d'eau potable et d'assainissement.

Récupération des comptes de gestion (2008 à 2020), et 2021 à fournir par la collectivité. Si pas de budget eau et assainissement (tout regroupé sur un seul budget) Questionnaire à remplir, qui permettra de voir les coûts cachés.

De Mai 2023 à Décembre 2023, réflexions des élus, prise de décision.

Phase 3 (Tranche conditionnelle) : Présentation des scénarios de transfert. Janvier 2024 à Mai 2024.

Si prise de décision : livraison d'un guide méthodologique pour la mise en œuvre du scénario retenu.

Phase 4 (Tranche conditionnelle) : Accompagnement de Juin 2024 à décembre 2025.

Modalités d'échange et outils à mettre en place.

Création d'une plateforme de partage :

📁 Missions : Pièces de la mission (CCTP, AE mémoire...)

📁 Données : ensemble des documents collectés

📁 Réunions : support de présentation, compte rendu

 Livrables : ensemble des éléments produits dans le cadre de la mission.

Question : Comment se fait le partage pour les livrables ? Faut-il faire un courrier indiquant ce qui est livré ? Voir avec le site CC ALF ?? Décision : Pour donner un accès aux livrables, un courrier de la CC ALF sera établi à destination des communes.

ALTEREO confirme que les visites d'ouvrages et l'établissement du programme d'action seront bien réalisées par des techniciens et ingénieurs de sa structure.

Le 1^{er} séminaire avec les élus du territoire sera organisé, en fin de phase 1 ou de phase 2. La réalisation de la phase 1 permettra de bien déterminer le moment opportun pour organiser ce temps de travail et d'échange entre élus (organisation des compétences et date de transfert).

Il a été décidé que les membres du COPIL seront les membres du groupe de travail. Lors de la programmation des RDV, il sera indiqué aux élus, s'il s'agit de la réunion du COPIL ou du groupe de travail. Il existe des ASA sur le territoire communautaire qui assurent la production et la distribution d'eau potable. « *Quel avenir pour ces ASA ? qui aura la responsabilité de la gestion de ces A.S.A. après le transfert des compétences ?* » ALTEREO mobilisera son partenaire juridique (cabinet Petit) sur ce point spécifique.

Mr SAVINEL indique qu'il y a des syndicats qui souhaitent se regrouper. « *Quel peut être l'impact ? (à savoir que certains syndicats interviennent sur des communes hors territoire de la CC ALF)* ». Réponse de M. BOURDIN : « *Il faut préalablement faire l'analyse de l'état des lieux du territoire pour avoir une vision objective de la situation.* » ALTEREO indique que si ça se met en place, il y aura des questions à se poser. Les élus présents pensent que les élus qui proposent ces regroupements ne souhaitent pas intégrer leurs services eau potable à la CC ALF.

Mr GALO SELVA rappelle que la CC ALF doit avoir une vision en 2025 pour pouvoir être opérationnel au 1^{er} janvier 2026.

« *Comment ça se passe quand un syndicat est sur plusieurs COM COM, c'est la COM COM qui décide ?* »

Mr BOUDIN indique qu'un syndicat intervenant, au minimum sur deux EPCI peut garder sa compétence après la date du transfert, et la CC ALF sera représentée, par des élus communautaires, au sein du conseil syndical.

Fin de la réunion à 21 heures.